

Rapport public Parcoursup session 2023

Institut national de l'éducation artistique et culturelle - Guingamp - Diplôme de spécialisation professionnelle - Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Institut national de l'éducation artistique et culturelle - Guingamp - Diplôme de spécialisation professionnelle - Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle	Jury par défaut	Tous les candidats	12	35	26	34	16

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus locaux

L'agent d'accueil des publics de l'EAC est chargé.e de transmettre, de recevoir, d'orienter, de renseigner, d'aiguiller, tout en assurant le respect des règles de sécurité, les visiteurs, les usagers, les élèves, les festivaliers, les artistes... lors des dispositifs et des actions EAC.

L'agent d'accueil des publics de l'EAC est doté d'une bonne maîtrise des fondamentaux de l'éducation artistique et culturelle: la rencontre, la pratique et les connaissances. Il doit disposer d'un bagage sur les arts et la culture afin de mieux guider et de renseigner les publics de l'EAC. Son sens de l'écoute, un relationnel aisé, des techniques d'accueil et des connaissances sur les publics, lui permettent de s'adapter aux différents publics et à leurs besoins.

Sa place auprès des publics de l'EAC nécessite également des compétences en communication orales et écrites pour favoriser l'expression de la demande, lors des événements ou des renseignements par téléphone et/ou par mail, et apporter une réponse claire et compréhensible par toutes et tous.

La formation aux fonctions d'agent d'accueil des publics s'organise sur ces trois fondamentaux décrits dans la charte de l'éducation artistique et culturelle. Elle développe principalement 3 types de compétences : transverses et douces, techniques et professionnelles et en EAC.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme de spécialisation professionnel "Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle" vise à traduire sous forme de compétences directement utilisables dans un contexte professionnel des enseignements de tronc commun relatifs au métier d'agent d'accueil et des enseignements de spécialité dans les domaines artistiques et culturels.

La formation "Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle" produit trois types de compétences : des compétences générales de type culture générale, scientifique et technique ; des compétences transverses et douces (conduite de projet, travail en équipe, prise d'initiative, adaptabilité, codes de l'entreprise et du monde du travail, etc.) ; des compétences « cœur de métier », compétences techniques et professionnelles (liées à la mention du diplôme).

Elle comprend 580h d'enseignements et 400h de stage ou 6 mois minimum en apprentissage.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Inseac : <https://www.cnam-inseac.fr/>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Tous les dossiers ont été étudiés et reçus par la commission d'examen des vœux. Les éléments étudiés par cette commission ont été des critères qualitatifs, liés notamment aux attendus de la formation DSP agent d'accueil des publics de l'EAC, tels que la motivation et le projet professionnel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les connaissances de la formation et/ou de la maquette, l'intérêt pour les arts et la culture ainsi que la cohérence du projet professionnel et personnel avec la formation, sont des éléments importants et étudiés par la commissio. Ces éléments doivent donc figurer dans la lettre de motivation/Projet de formation motivé.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Niveau Bac conseillé	Capacité à s'investir dans les travaux demandés	Appréciation des professeurs et projet de formation motivé	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences méthodologie	Capacités méthodologiques : travail en équipe, apprentissage par projet, orthographe, qualités littéraires et argumentatives.	Appréciation des professeurs sur les bulletins et projet de formation motivé.	Important
Savoir-être	Qualité relationnelle et implication.	Capacité à travailler en groupe, en autonomie, à participer et à s'engager dans les projets et la formation. Ecouter et savoir interagir avec les professionnels de la culture, acteurs de l'éducation, artistes et publics.	Appréciation des professeurs sur les bulletins et projet de formation motivé.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Etre motivé(s) par l'Education Artistique et Culturelle	Motivation par l'EAC (Education Artistique et Culturelle) ; Intérêt pour les arts et la culture ; Guider des visiteurs, usagers, festivaliers, etc.	Projet professionnel motivé et expériences telles que des services civiques, associatives, libres et formelles sont très appréciées	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratiques culturelles	Intérêt pour les pratiques culturelles: festivals, concerts, expositions et pour l'Education Artistique et Culturelle.	Expériences artistiques et culturelles formelles et informelles appréciées.	Important

Signature :

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON,
Directeur de l'établissement Institut national de
l'éducation artistique et culturelle - Guingamp